

CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 1^{er} mars 2019 à 20 heures

Etaient présents : ESPANET Martine, Maire, OKROGLIC Dominique, 1^{ère} Adjointe, DISSET Jean-Marie, 2^{ème} Adjoint, – JOURDIN Daniel, 3^{ème} Adjoint - BARDIN Régine - PERROT-BOYER Nathalie - BOURRELY Paul – RAMEL Loïc – SEWERYN Coralie - TEISSIER Anne, - Conseillers Municipaux.

Absents : ADAMEK Gilles – MANGIAPAN Hubert.

Pouvoir : TARQUIN Robert à DISSET Jean-Marie.

Secrétaire de séance :

Monsieur DISSET Jean-Marie.

=====
La séance est déclarée ouverte à 20 h 00, sous la présidence de Martine ESPANET,

M. BELUCCI Renaud, présent dans la salle du Conseil Municipal en début de séance et membre de l'association Ubaye Citoyenne informe la Municipalité de la projection d'un documentaire qualifié d'utilité publique « C'est quoi le bonheur pour vous » de Julien Person et sollicite la possibilité de prévoir la projection de ce documentaire à Saint-Pons. Les Conseillers Municipaux donnent un accord de principe et chargent M. DISSET Jean-Marie d'organiser la mise à disposition de la salle des fêtes à l'association Ubaye Citoyenne et de fixer la date de projection dudit documentaire avec M. BELUCCI.

Ordre du jour du Conseil Municipal.

- Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 8 février 2019 ;
- Etat des décisions prises dans le cadre des délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal ;
- Forêt domaniale du Riou-Bourdoux : renouvellement captage de sources ;
- Création d'une Commission Municipale pour les actions sociales ;
- Vote des comptes administratifs et des comptes de gestion 2018 – affectation des résultats ;
- Questions et informations diverses.

1 – **Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du vendredi 8 février 2019.**

Mme le Maire présente l'ordre du jour du Conseil Municipal et rappelle les points évoqués lors du dernier Conseil Municipal, aucune observation n'étant formulée, l'assemblée adopte le procès-verbal.

Les questions diverses et le tour de table sont également détaillés.

Mme le Maire précise que le projet de parc photovoltaïque a été présenté aux élus Communautaires le mercredi 27 février 2019 et qu'il convient maintenant

d'attendre la 2^{ème} réunion publique prévue à la salle des fêtes de Saint-Pons, le samedi 9 mars 2019.

Mme SEWERYN Coralie entre en séance du Conseil Municipal à 20h10.

2 – Etat des décisions prises dans le cadre des délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal.

Mme le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de ses délégations, le loyer annuel de Loc'Mat a été révisé selon l'indice INSEE du coût de la construction du 3^{ème} trimestre 2018.

Rappel : loyer 2018 = 561.55 € - **Loyer 2019 = 582.73 €**

Une observation de M. **JOURDIN** Daniel qui souhaiterait ne plus voir de façon continue le stationnement de véhicules de LOC'MAT. Il rappelle que la convention de base prévoit « *une aire de dépôt provisoire de véhicules, sans stationnement de longue durée* ».

Est également soulevé, dans ce secteur le stationnement des camions remorqueurs du garage LAMOL'S.

Et, toujours dans le cadre de ses délégations, décision de procéder à l'encaissement du don de l'Association Le Fil d'Ariane de **2 920 €**.

3 – Forêt Domaniale du Riou-Bourdoux : renouvellement captage de sources.

Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de procéder au renouvellement de la convention pour occupation par la Commune de la Forêt Domaniale du Riou-Bourdoux secteur Les Dalys dans le cadre du captage d'une source d'eau potable.

Mme le Maire indique que ledit terrain est occupé par les installations suivantes : 3 captages de sources, 12 regards brise-charge et une canalisation souterraine d'adduction d'eau sur une longueur de 3 720 m.

La convention est renouvelée pour la durée d'exploitation. Les frais inhérents au renouvellement de ladite convention sont : **150 € H.T.** de frais de dossier plus une redevance annuelle de **610 €**, redevance augmentée tous les ans **1,5%** et il appartient au délégataire Véolia Eau de régler annuellement les sommes susvisées à l'ONF.

Il est évoqué, le transfert de la compétence eau potable à la CCVUSP à la date butoir de 2026. Il est précisé qu'un avenant annuel sera établi pour assurer la continuité du service jusqu'au transfert de la compétence eau potable à l'intercommunalité.

Après exposé, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés autorise Mme le Maire à signer la convention de renouvellement d'occupation de la Forêt Domaniale par la Commune pour le captage de sources au lieudit Les Dalys.

4 – Création d'une Commission Municipale pour les actions sociales.

Mme le Maire rappelle la décision prise par le Conseil Municipal en séance du 9 novembre 2018 concernant la dissolution du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et du transfert de son budget dans le budget général de la Commune, à partir du 1^{er} janvier 2019. Il est précisé qu'il appartient donc au Conseil Municipal d'assurer maintenant la compétence concernant les actions sociales sur le territoire de la Commune de Saint-Pons.

A la demande des Conseillers Municipaux, une Commission Municipale doit être formée afin d'en assurer la compétence et Mme le Maire demande à l'assemblée, quels sont les Conseillers (ères) Municipaux (ales) intéressés (ées) pour intégrer cette Commission.

Mesdames **SEWERYN** Coralie – **PERROT-BOYER** Nathalie et **TEISSIER** Anne se proposent pour faire partie de cette Commission Municipale.

Il est précisé que la Commission Municipale étudiera les dossiers sociaux et il appartiendra au Conseil Municipal de décider par une délibération de l'attribution des aides sociales.

Il est également précisé que M. **DISSET** Jean-Marie, 2^{ème} adjoint au Maire et délégué aux affaires sociales par arrêté du n° 7 du 8 avril 2016 participera de fait aux Commissions Municipales pour les actions sociales.

Après exposé, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés accepte la nomination des Conseillères Municipales susvisées au sein de la Commission Municipale des actions sociales.

5 – Vote des comptes administratifs et des comptes de gestion 2018 – affectation des résultats.

Mme le Maire dit que le budget 2018 a été mené au plus juste et rappelle la mise en place d'un prêt relais et les subventions restant à recevoir dans le cadre de la restauration intérieure de l'église paroissiale.

La parole est alors donnée à Mme **OKROGLIC** Dominique, 1^{ère} adjointe pour la présentation et vote des comptes administratifs et de gestion de 2018.

Mme le Maire ne prenant pas part au vote des comptes administratifs et de gestion, quitte la séance.

Résultats 2018 – Budget Général.

C.A 2018	Section Fonctionnement	Section Investissement
Résultat de l'année	24 420.43 €	- 184 563.54 €
Report 2017	58 501.17 €	270 286.50 €
Résultat cumulé	82 921.60 €	85 722.96 €

Mme **OKROGLIC** Dominique précise que l'excédent de fonctionnement à tendance à diminuer en raison de la baisse des dotations de l'Etat.

Pour ce qui concerne la section investissement, la Commune doit encore payer 127 821 € aux entreprises dans le cadre de la restauration intérieure de l'église. C'est seulement après ces derniers paiements que le solde des subventions sera versé dans les caisses de la Commune.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le compte administratif et le compte de gestion 2018 du budget général et décide de reporter l'affectation du résultat 2018 à un prochain Conseil Municipal,

Résultats 2018 – Budget eau.

Mme **OKROGLIC** Dominique expose à l'assemblée, qu'il est nécessaire de procéder à une vérification de ce compte administratif. En effet, il a été constaté une différence entre les comptes administratifs de l'agent comptable de la trésorerie et ceux de la Commune.

Il est donc décidé de reporter le vote de ce Compte Administratif au prochain Conseil Municipal.

Résultats 2018 – Budget Columbarium/Caveaux.

Mme **OKROGLIC** Dominique présente le Compte Administratif de ce budget, selon le décompte ci-après :

C.A 2018 - Columbarium	Exploitation	Investissement
Résultat de l'année	0 €	2 565.00 €
Report 2017	0.09 €	- 11 256.00 €
Résultat cumulé	0.09 €	- 8 691.00 €

Il est précisé que la section d'investissement est en déficit, du fait que toutes les cases du columbarium et les caveaux ne sont pas tous vendus depuis leur mise en place en 2012.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le compte administratif et le compte de gestion 2018 du budget columbarium et décide pour le budget 2019 de reporter le déficit de fonctionnement de 8 691.00 € et de reporter l'excédent d'exploitation 2018 de 0.09 €.

Résultats 2018 – Budget CCAS.

Suite à la décision de procéder à la dissolution du CCAS au 31 décembre 2018, il appartient au Conseil Municipal d'approuver le compte administratif 2018 de ce budget.

C.A 2018 - CCAS	Exploitation	Investissement
Résultat de l'année	24.00 €	0.00 €
Report 2017	523.25 €	2.28 €
Résultat cumulé	547.25 €	2.28 €

Après exposé, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés approuve le compte administratif 2018 portant clôture du budget CCAS au 31 décembre 2018 et décide pour le budget 2019 de reporter l'excédent d'investissement 2018 de 2.28 € sur le budget général 2019 ainsi que l'excédent de fonctionnement 2018 de 547.25 €.

La séance du Conseil Municipal est déclarée close à **23h00**.

Le Maire,

Martine **ESPANET**